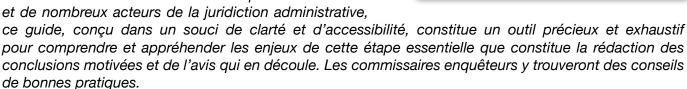


- Novembre 2023 : VERSION NUMÉRIQUE
- Février 2024: VERSION PAPIER

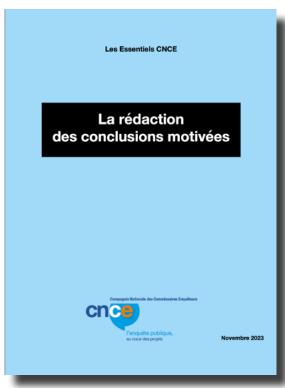
Extrait de la préface rédigée par Nathalie Tiger-Winterhalter, Secrétaire générale des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel au Conseil d'État :

« (...) Je ne saurais trop insister sur l'importance que revêt la motivation des conclusions. Point d'orgue du rapport d'enquête, les conclusions motivées doivent permettre au maître d'ouvrage de prendre sa décision en toute connaissance de cause et l'amener, le cas échéant, à améliorer le projet pour tenir compte des réserves émises. Le caractère suffisant et pertinent des conclusions est à la fois une condition de régularité de la procédure et un gage de confiance pour les citoyens.

Fruit d'une collaboration entre les experts de la CNCE



Vous y trouverez des exemples concrets, illustrant les situations les plus fréquentes auxquelles les commissaires enquêteurs peuvent être confrontés ainsi que des recommandations pour améliorer encore la qualité des conclusions. (...) »



## LA RÉDACTION DES CONCLUSIONS **MOTIVÉES**

Cet ouvrage propose une méthodologie de construction des Conclusions et Avis en cohérence et en complémentarité avec le Rapport du commissaire enquêteur. Des logigrammes et des exemples explicitent cette méthodologie et les motivations devant justifier ses conclusions et son avis. Des conseils et recommandations sont donnés pour la rédaction, tant sur le fond avec la prise en compte de la jurisprudence, que sur la forme, afin de mieux répondre aux attentes du public, du porteur de projet, de l'autorité décisionnaire du PROJET et du juge administratif dans le cadre de l'enquête publique.

La collection « Les Essentiels » est réalisée par la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs.

108 pages - format 20x27 cm Sommaire et lien de commande pages suivantes

## La rédaction des conclusions motivées

support numérique

cliquez ici pour en savoir plus support papier

cliquez ici pour accéder au bon de commande

## - SOMMAIRE -

1ère partie - LES LIENS ENTRE LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS 12				
Chapi	itre 1 - L'ENQUÊTE PUBLIQUE	13		
1.1.	Le droit à l'information et à la participation du public	14		
1.2.	L'enquête publique dans le processus de participation du public	14		
1.3.	Les dispositions des codes relatives aux Rapports et aux Conclusions motivées	15		
1.4.	La distinction entre « le Rapport » et « les Conclusions motivées »	16		
1.5.	Les Conclusions motivées et l'Avis sont obligatoires et indissociables	18		
1.6.	Une méthode de construction des « Conclusions motivées »	19		
Chap	itre 2 - PARTIE INTRODUCTIVE DES CONCLUSIONS	22		
	MOTIVÉES - LES APPORTS DE L'ENQUÊTE	22		
2.1.	L'objet de l'enquête	23		
2.2.	Les projets, les plans et les programmes	24		
2.3.	Le déroulement de l'enquête	26		
2.4.	Les enseignements de l'enquête	27		
Chap	itre 3 - PARTIE INTRODUCTIVE DES CONCLUSIONS			
•	MOTIVÉES - L'APPRÉCIATION DU PROJET	31		
3.1.	La distinction entre l'intérêt général d'un PROJET et l'utilité publique d'un projet	32		
3.2.	Les spécificités de certains types d'enquêtes	33		
3.3.	L'enquête unique	41		
3.4.	La déclaration de projet	42		
3.5	L'appréciation synthétique du PROJET	42		
3.6.	La détermination des sujets et problématiques	45		
2 <sup>ème</sup> p	partie - LA RÉDACTION DES CONCLUSIONS MOTIVÉES	50		
Chapi	itre 4 - LA RÉDACTION DES CONCLUSIONS MOTIVÉES	51		
4.1.	Les enseignements de la jurisprudence sur les conclusions motivées et l'avis	53		
4.2.	La détermination du sens de l'avis	58		
4.3.	Le classement et la hiérarchisation des conclusions	59		
4.4.	Chaque type d'enquête ne donne pas lieu à des conclusions spécifiques	60		
4.5.	La formulation d'une conclusion	60		
4.6.	L'argumentation et la motivation des conclusions	61		
4.7.	La présentation des conclusions	63		
4.8.	La synthèse des conclusions	63		
4.9.	La demande du tribunal administratif de complément des conclusions	64		
	Le sursis à statuer pour des conclusions insuffisamment motivées	66		
4.11.	Les réserves et les recommandations	67		

ANNEXE 2 - RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES		
0.	Conclusions motivées	103
8.	La jurisprudence relative au délai de publication du Rapport et des	
7.	La jurisprudence relative aux avis défavorables	102
6.	La jurisprudence relative aux réserves	101
5.	La jurisprudence relative aux recommandations	100
4.	La jurisprudence relative aux conclusions suivant les types d'enquêtes	98
3.	La jurisprudence relative aux conclusions motivées	87
2.	La jurisprudence relative à l'examen des observations	85
1.	La jurisprudence relative à l'examen du dossier	85
ANN	84	
Chapi	82	
5.7.	La rédaction de l'Avis	81
5.6.		81
5.5.	La rédaction des recommandations	81
5.4.	Les raisons des motivations déterminant le sens de l'avis	80
5.3.	Les avantages et les inconvénients du PROJET	80
5.1.	La présentation globale de la démarche	78
Chapi	77	
4.14.	La réunion post enquête	75
	Mise à disposition rapide du Rapport et des Conclusions motivées	74
	La rédaction de l'Avis	71